

BULLETIN D'INSCRIPTION

4 kms (Gratuit)

11 kms

22 kms

Equipier 1 :

Nom : Prénom : Age :

Adresse :

CP : Ville :

Tél : E-mail :@.....

Je soussigné,certifie avoir pris connaissance du règlement de l'épreuve et accepte de m'y conformer.

Fait à, le Signature :

Pour les mineurs (autorisation parentale) :

Je soussigné..... autorise mon enfant à participer au Run & Bike de SAINT-FORT du 22/12/19.

Les jeunes nés à partir de 2004 jusqu'à 2007 doivent obligatoirement faire équipe avec un adulte pour le 22 km.

Fait à, le Signature des parents :

Equipier 2 :

Nom : Prénom : Age :

Adresse :

CP : Ville :

Tél : E-mail :@.....

Je soussigné,certifie avoir pris connaissance du règlement de l'épreuve et accepte de m'y conformer.

Fait à, le Signature :

Pour les mineurs (autorisation parentale) :

Je soussigné..... autorise mon enfant à participer au Run & Bike de SAINT-FORT du 22/12/19.

Les jeunes nés à partir de 2005 jusqu'à 2007 doivent obligatoirement faire équipe avec un adulte pour le 22 km.

Fait à, le Signature des parents :

Précision:

Cette épreuve n'est en aucun cas une compétition, vous êtes libre de faire le parcours à votre allure.

« Votre participation prime plus que votre résultat ».

Retrouvez la plaquette sur :

www.saintfort.fr

Run & Bike SAINT-FORT

9ème Edition
Run & Bike Nature !
(90 % de chemins)



Organisé par l'Union
Cycliste de ST-FORT
avec le Marché de Noël

Parcours
22 kms
11 kms
4 kms

(Né(e)s en 2007 et après)

Dimanche 22 décembre 2019

Complexe sportif de ST-FORT

Les plaques pourront être retirées

samedi 21 décembre entre 10 h 30 et 12 h 00 et le jour de l'épreuve

Accueil à partir de 8h00

Départ 9 h 30

Boisson chaude
et collation offertes

10 € / équipe
(jusqu'au 18/12/19)
15 € / équipe
(à partir du 19/12/19)

Renseignements et inscriptions au 06 65 12 59 02
Mail : cym@lebreton@sfr.fr
Courrier : Mairie - 7 rue Louis Fourmond
53200 St Fort



Retrouvez toutes les infos et les photos sur www.saintfort.fr



INFORMATIONS

Tarifs :

* 11 km et 22 km : 10 €/équipe sur inscription avant le Mercredi 18 Décembre 2019 ou 15 €/équipe à partir du 19/12/19.

* Gratuité pour le 4 km.

Inscriptions :

Par courrier : Mairie de SAINT-FORT - 7, rue Louis Fourmond 53200 SAINT-FORT

Sur place : Bourg de SAINT-FORT (parking à proximité du complexe de pétanque).

Programme :

Dimanche 22 Décembre 2019

Pour le 11 et 22 km :

8h00 : Accueil des concurrents 9h20 : Briefing des épreuves

9h15 : Fermeture des inscriptions 9h30 : Départ des 2 épreuves

Pour le 4 km : Départ 9 h45

REGLEMENT

Article 1 : Conditions et participation

Le Run & Bike de SAINT-FORT du 22 Décembre 2019 est ouvert aux hommes et aux femmes de 12 ans (dans l'année civile) avec obligation pour les mineurs (es) de présenter une autorisation parentale (11 et 22 km). Le parcours (4 km) est ouvert aux enfants nés en 2006 et après sous la responsabilité des parents.

Article 2 : Composition des équipes

Les équipes composées de deux équipiers peuvent être masculines, féminines ou mixtes. Les jeunes nés à partir de 2004 jusqu'à 2007 doivent obligatoirement faire équipe avec un adulte pour « le 22 km ».

Article 3 : Bulletin d'inscription

Le Bulletin d'inscription signé et la participation financière peuvent être renvoyés à la mairie de SAINT-FORT avant le Mercredi 11 Décembre ou complétés sur place lors de la manifestation.

La participation financière sera à fournir avec le bulletin d'inscription.

Paiement possible **en espèces** ou par **chèque à l'ordre de l'UNION CYCLISTE**.

Renseignements :

Yves Lebreton : 02.43.70.26.24 ou 06 65 12 59 02

NB : Tout dossier incomplet (bulletin d'inscription + paiement) ne pourra être pris en compte le jour de l'épreuve.

Article 4 : Accueil et retrait des plaques de vélo :

Samedi 21 décembre de 10 h 30 à 12 h 00, une permanence pour retirer les plaques à la salle des Marquises (proximité du local de pétanque).

Dimanche 22 décembre à partir de 8 h 00, accueil des participants et retrait des plaques à la salle des Marquises (proximité du local de pétanque).

Les inscriptions le jour de l'épreuve seront closes à 9h15.

Le départ des épreuves est fixé à 9h30 (11 et 22 km) et 9h45 (4 km).

En cas de force majeure, l'organisation se réserve le droit de décaler ces horaires, modifier le parcours voire d'annuler l'épreuve.

Article 5 : Equipement

Chaque équipe disposera d'une plaque de vélo à fixer sur le guidon du VTT (attaches fournies par l'organisation).

Il est souhaitable que chaque binôme porte un maillot de couleur identique pour participer à cette épreuve.

Article 6 : Sécurité

Le port d'un casque à coque rigide et sanglé, durant toute l'épreuve est obligatoire pour les deux concurrents.

Les organisateurs déclinent toutes responsabilités en cas d'accident si le point précédent n'est pas respecté.

Article 7 : Conditions des épreuves :

Les parcours sont de 4, 11 et 22 kms.

L'échange de VTT est libre sur le parcours mais la pose du VTT à terre est interdite, il faut donc s'échanger le VTT de main en main. Il est interdit d'être à deux sur le vélo.

Pour les passages dans la zone technique (ligne d'arrivée), les équipiers doivent arriver ensemble. Le temps de participation à l'épreuve n'est pas limité.

Un ravitaillement est prévu sur le parcours de 22 km.

A 9H20, tous les participants devront obligatoirement participer au briefing donnant toutes les consignes des épreuves. Il sera réalisé sur la ligne de départ.

Article 8 : Discipline sportive

Les concurrents doivent se soumettre aux recommandations du comité d'organisation et à ses décisions. Malgré la présence d'orienteurs sur le parcours, les concurrents se doivent de respecter le code de la route. Toute erreur de parcours sera reconnue comme étant de leur seule responsabilité.

Article 9 : Droit à l'image

Les participants autorisent expressément les organisateurs du Run & Bike à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, prise à l'occasion de leur participation à cette épreuve sur tous supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris les prolongations éventuelles qui pourraient être apportés à cette durée.

Article 10 : Classement et résultats

Classement non-officiel, des lots seront attribués par tirage au sort (sauf pour les vainqueurs des 4, 11 et 22 km).

Article 12 : Environnement

Les participants sont tenus de respecter les lieux traversés et de rester sur le parcours balisé. Ils ne doivent notamment jeter aucun débris.

Certains passages des parcours proposés empruntent des chemins privés, qui ne sont accessibles que le jour de la randonnée.

Article 13 : Assurance

Les organisateurs déclinent toutes responsabilités en cas de vol, de bris de matériel et de dégradations effectuées par les participants, et en cas d'accident provoqué par une défaillance physique ou psychique. Il incombe aux participants de s'assurer personnellement.